

Première publication

1.

Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme dissoute: **S.I. Oxalis S.A., Neuchâtel**
2.

Nom et siège de la société anonyme repreneuse: La Résidence Neuchâtel S.A., Neuchâtel
3.

Décision par: l'assemblée générale extraordinaire
4.

Date de la décision: 20.03.2003
5.

Echéance de préavis des créances: **14.05.2003**
6.

Adresse pour la déclaration des créances: S.I. Oxalis S.A., c/o Département AMR, Giesshübelstrasse 30, case postale 800, 8070 Zurich
7.

Indication: *Il est instamment demandé aux créanciers de la société anonyme dissoute d'annoncer leurs prétentions.*
8.

Remarques: Les actifs et passifs sont repris à titre universel au 1.10.2002 par la société La Résidence Neuchâtel S.A. à Neuchâtel, ensuite de fusion. La société reprenante se réserve le droit de procéder à une confusion anticipée des biens des deux sociétés (745 al. 3 et 748 ch. 6 CO).

Martin Habs et Antoine Perrin; Etude de Notaires
1002 Lausanne

(00943442)